

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE  
du mercredi 27 novembre 2013.**

**Etaient présents** en tant que membres du C.A.V.L, sous la Présidence de **Monsieur Stéphane DEVIN, Directeur de Cabinet de Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens.**

→ **Représentants de l'Education Nationale**

- Madame Isabelle FERRERA, Déléguée académique à la vie lycéenne.
- Monsieur Olivier LHERMITTE, Proviseur vie scolaire.
- Madame Isabelle CLOU-MENESSART, Professeur d'Histoire-Géographie et E.C.J.S. au lycée Marie-Curie, NOGENT-SUR-OISE.
- Madame Véronique FOUDRINIER, CPE au lycée du Vimeu, FRIVILLE-ESCARBOTIN.
- Madame Hélène MARCHOIS, CPE au LP Artur-Rimbaud, RIBECOURT-DRELINCOURT.
- Monsieur Aldino DI-LENA, CPE au lycée Henri Martin, SAINT-QUENTIN.
- Madame Nadine LECOCCQ, Proviseur du LP Jules-Verne, GRANDVILLIERS.
- Madame Catherine ROUSSEAU, Infirmière scolaire, conseillère technique du recteur.
- Monsieur Laurent ROSSIGNOL, Inspecteur de l'Education Nationale de l'Information et de l'Orientation.

→ **Représentant du Conseil Régional de Picardie**

- Monsieur Philippe SUEUR., Directeur de l'Education.

→ **Représentants du monde associatif**

- Monsieur Jean-Pierre MORLET, Directeur du service régional de l'U.N.S.S.
- Monsieur Yassine CHAIB, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
- Madame Myriam BERNARDET, Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.).
- Madame Ghislaine LEFEBVRE, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.)

→ **Représentants des élèves**

- ◆ Monsieur Maxime DARBAS, LP Artur Rimbaud, RIBECOURT-DRELINCOURT.
- ◆ Monsieur Maxime GALHAUT, lycée Gay Lussac, CHAUNY.
- ◆ Monsieur Corentin HENNEGRAVE, lycée du Vimeu, FRIVILLE-ESCARBOTIN.
- ◆ Monsieur Olivier ROUX, lycée Mireille Grenet, COMPIEGNE.
- ◆ Mademoiselle Claire FAUVET, lycée Madeleine Michélin, AMIENS.
- ◆ Monsieur Florian GUYOMAR, lycée Paul Langevin, BEAUVAIS.
- ◆ Mademoiselle Nyla-May BULLIARD, lycée Jean Rostand, CHANTILLY.
- ◆ Mademoiselle Caroline LEGROS, LP Amyot d'Inville, SENLIS.
- ◆ Mademoiselle Léa FALLET, Lycée Pierre Méchain, LAON
- ◆ Monsieur Giovanni MBUNDU, lycée Robert-de-Luzarches, AMIENS



- ♦ Mademoiselle Oriane CARRE, lycée Marie-Curie, NOGENT-SUR-OISE.
- ♦ Monsieur Antoine BRULIN, lycée Jean Racine, MONTDIDIER.
- ♦ Monsieur Guillaume TACONNET, lycée François-Truffaut, BEAUVAIS.

#### → Membres invités

- ♦ Monsieur Pierre LEVEL, chargé de mission.

#### Secrétariat de séance

- Monsieur J-François RATEL, chef de bureau DETOS-3, Rectorat.

#### Sont excusés :

- Madame Marie-Hélène AUBRY, IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire.
- Monsieur Eric ALEXANDRE, Proviseur du lycée Madeleine-Michelis, AMIENS.
- Monsieur le DASEN de l' AISNE,
- Monsieur le DASEN de l' OISE,
- Monsieur le DASEN de la SOMME,

#### 14 h 00 ouverture de la séance.

**Monsieur Stéphane Devin, Directeur de Cabinet**, présente les excuses de **Monsieur le Recteur** qui, retenu par les assises de l'éducation prioritaire, n'a pu se libérer. Monsieur le Directeur de Cabinet ouvre la séance du premier conseil académique de l'année, quatrième de la mandature en cours, et salue les membres du CAVL. Il évoque le contexte de cette rentrée et rappelle aux membres lycéens qu'il leur appartient de s'approprier leur mission. Les lycéens sont, non seulement dépositaires de leur mission vis-à-vis des camarades de leurs lycées, mais ils ont également vocation à représenter plus largement l'ensemble des lycéens de l'académie. Il réaffirme que l'instance du CAVL est d'abord la leur.

Monsieur DEVIN rappelle également que cette rentrée scolaire est marquée par la mise en œuvre de la loi d'orientation pour la « refondation de l'école ». Il évoque d'abord la charte de la laïcité, transmise à l'ensemble des établissements pour y figurer en bonne place. Cette Charte rappelle les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire. Elle permet à chacun de comprendre le sens de ces règles, de se les approprier, et de les respecter.

La rentrée de la vie lycéenne a été ponctuée par « les semaines de l'engagement lycéen » qui se sont déroulées à partir du 30 septembre 2013. Ces semaines se sont achevées par les élections pour le renouvellement partiel des CVL.

Des supports pédagogiques ont été élaborés par les services ministériels (affiche, flyer, kit pédagogique) mais également par l'académie, fruit de l'investissement des élus du CAVL (affiche académique, quiz, fiche AP « réaliser une profession de foi »). Des informations ont été insérées dans les carnets de correspondance en coopération avec le partenaire régional.

Le rapport « Pour un acte II de la vie lycéenne : vers la démocratie lycéenne » a été présenté et nous sommes entrés dans une phase de consultation. Cette démarche vise à associer les lycéens au chantier de l'acte II et à dynamiser et mobiliser les instances de la vie lycéenne. Il est en effet important de recueillir les propositions des lycéens et de dresser un état des lieux de leurs préoccupations. De leurs propositions naîtront les axes d'une refondation de la vie lycéenne. Cette consultation porte sur quatre problématiques :

- faire vivre la démocratie lycéenne,
- favoriser le bien être au lycée,
- promouvoir l'engagement lycéen,
- donner sens à la licite par la vie lycéenne.

Elle donnera lieu à des inter-CVL de bassin, dont les synthèses participeront à une synthèse académique sur laquelle les élus travailleront le 18 décembre.



**Monsieur le Directeur de Cabinet** évoque enfin la nouvelle campagne de lutte contre le harcèlement à l'école qui s'inscrit dans la loi de refondation de l'école de juillet 2013. Les établissements sont chargés de mettre en place des politiques de prévention. Par ailleurs, la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences scolaires poursuit ses travaux en lien avec les académies. Les mesures feront à cet égard l'objet d'un point présenté en séance.

Monsieur le Directeur de Cabinet souhaite à tous d'excellents travaux à l'occasion de l'ouverture de la deuxième année de la mandature 2013-2014.

Après s'être présentés, les membres du conseil passent à l'examen de l'ordre du jour.

### **Présentation des thèmes abordés lors du CNVL des 16 et 17 septembre 2013.**

**Mademoiselle Claire FAUVET** présente à l'ensemble des membres les thèmes abordés lors de la séance du dernier Conseil National de la Vie Lycéenne. Les membres du CNVL sont revenus sur les travaux de la commission de la vie lycéenne présidée par Madame Anne-Lyse DUFOUR-TONINI. Les échanges ont porté notamment sur les difficultés éprouvées par les élus lycéens dans l'exercice de leur mandat électif. Ont été également évoqués les leviers envisageables pour redynamiser les instances de la vie lycéenne.

**Mademoiselle Claire FAUVET** poursuit en évoquant la rencontre entre Monsieur Vincent PEILLON Ministre de l'Education Nationale et les lycéens du CNVL le 17 septembre 2013. Plusieurs thèmes ont été abordés et des demandes ont été présentées s'agissant du pilotage des fonds de vie lycéenne, de la refondation du lycée, des problèmes d'absences des élus impliqués dans les instances, la morale laïque à l'école. Les questions ont aussi porté sur les locaux et les efforts de rénovation notamment des internats.

**Monsieur Didier SUEUR** Directeur de l'Education au Conseil Régional de Picardie, tient à apporter des précisions sur les chantiers mis en place en Picardie par le Conseil régional dans la rénovation des lycées. Le périmètre concerne 97 établissements qui ont bénéficié de 500 Millions d'Euros pour les travaux immobiliers et les équipements entre 2004 et 2010. En mars dernier, le Conseil Régional a voté un nouveau plan de 350 millions d'Euros dédiés à un parc immobilier de 1,4 Millions m<sup>2</sup>. Il rappelle que les bâtiments vieillissent durant leur utilisation et des plans de maintenance sont également mis en place : en 2014, des plans de rénovation sont ainsi prévus. Ces travaux impliquent non seulement la région mais également les différents partenaires, dont évidemment les établissements. Ils s'étalent sur une durée minimale de trois ans.

Monsieur SUEUR ajoute que tous les internats ne sont pas au même niveau et qu'ils constituent une priorité régionale. Nombre d'entre eux ont déjà bénéficié d'une rénovation et les efforts se poursuivent. Ces efforts portent non seulement sur les bâtiments, mais également sur les équipements, les services, et les activités périscolaires.

Monsieur SUEUR annonce également qu'un groupe associant tous les partenaires, se réunira prochainement. Il aura pour thème la réussite éducative dans laquelle l'internat fera aussi l'objet d'une réflexion concertée.

**Monsieur le Directeur de Cabinet** salue les efforts conséquents et la coopération du Conseil régional. Il propose aux lycéens de réunir le CAVL dans un établissement afin d'apprécier, in situ, les efforts déployés par le partenaire régional dans la rénovation et l'entretien des bâtiments. Il rappelle que le conseil régional constitue un partenaire précieux qui contribue par ses efforts financiers substantiels, à rendre le cadre des études propice à la réussite scolaire.



**Monsieur le Proviseur Vie Scolaire** note que les efforts des partenaires s'inscrivent dans une préoccupation nationale qui touche les nouvelles technologies, avec des problématiques plus larges liées à l'accès et la gestion des sources documentaires. Les partenaires sont fréquemment associés au sein d'instances académiques.

Monsieur le Proviseur Vie Scolaire revient également sur les thèmes abordés lors du CNVL des 16 et 17 septembre dernier et propose de réfléchir sur les modalités de prise en compte des absences des lycéens impliqués dans les instances. Les absences sont comptabilisées sans toujours tenir compte de la légitimité du motif.

**Madame LECOCQ** précise que les établissements conservent la possibilité de ne pas faire figurer les absences au bulletin des élèves en les décochant à posteriori sur l'application informatique.

Afin de garder une lisibilité des absences, **Monsieur le Proviseur Vie Scolaire** propose :

- 1)- de ne pas les comptabiliser,
- 2)- d'expliquer les motifs.

Cette seconde solution paraît plus pertinente car elle permet un suivi de la participation aux instances lycéennes.

**Madame BERNADET** se fait l'écho du souhait des parents d'élèves de ne pas faire figurer les absences dans les bulletins scolaires. Ces mentions pourraient, en effet, s'avérer pénalisantes lors de la constitution ultérieure de dossiers de candidature.

**Monsieur le Proviseur Vie Scolaire** rappelle que la mention des absences relève du choix de l'établissement. Concernant la question des fonds de vie lycéenne, Il souhaite également apporter quelques précisions concernant leurs nature et modalités d'attribution. Ces fonds sont délégués aux établissements à partir d'une enveloppe ministérielle imputée sur une ligne de crédit appelée BOP 230 « Vie de l'élève » (Budget Opérationnel de Programme). Les Chefs d'établissement conservent toutefois la faculté de répartir ces fonds en fonction des besoins de l'établissement. Les membres élus du Conseil d'Administration conservent également un regard sur la répartition de ces fonds.

**Monsieur Ratel** ajoute que le montant des crédits délégués à chaque établissement est calculé en fonction, du nombre d'élèves, du taux de boursiers de l'établissement et des besoins constatés par rapport aux années antérieures.

#### **Présentation de la campagne de lutte contre le harcèlement scolaire par Monsieur Pierre LEVEL, chargé de mission, référent académique harcèlement scolaire.**

**Monsieur LEVEL** souhaite dans un premier temps définir ce que l'on appelle une situation de harcèlement. On peut la définir de la manière suivante : il s'agit d'un climat de micro violences répétées créant un sentiment de profonde insécurité chez la victime. L'insécurité prend deux formes : Il peut s'agir d'une insécurité physique (coups, brimades physiques) ou d'une insécurité morale (humiliation, ostracisme, intimidation).

Récemment est apparu un nouveau phénomène qui est celui du cyber-harcèlement. Ce phénomène, qui emprunte les moyens des nouvelles technologies, se différencie sensiblement du harcèlement traditionnel puisqu'il favorise un harcèlement continu de la victime à l'école et hors de l'école. Par ailleurs, les messages sont diffusés auprès d'autres personnes.

Des éléments communs peuvent néanmoins être dégagés de ces différentes situations :

- 1)- le harcelé : la victime subit en silence car elle souhaite se débrouiller seule.
- 2)- le harceleur : Il est placé dans une situation de toute puissance à l'égard de sa victime, et ne fait preuve d'aucune empathie. Il demeure convaincu de son bon droit.



3)- les témoins : Monsieur LEVEL les désigne sous le vocable de « spect-acteurs » dans la mesure où ils peuvent prendre part aux faits. En règle générale, ils suivent le harceleur.

Les phénomènes de harcèlement sont systématiquement complexes dans le temps (bien souvent sur une longue période) et dans l'espace (espace public / privé notamment pour le cyber-harcèlement). Comment agir contre le phénomène ? La réponse apportée au phénomène du harcèlement doit se comprendre en termes de niveaux d'action, on distingue :

1)- Au niveau de l'établissement, il faut rompre la loi du silence et permettre à la victime de s'exprimer Il faut également sensibiliser les spectateurs et susciter chez eux la volonté d'alerter. Cette alerte doit pouvoir s'appuyer sur une prise de conscience des témoins que la victime est en danger.

2)- A un niveau supérieur, des référents peuvent aider à identifier les situations et à trouver des solutions. Monsieur LEVEL explique qu'il est en rapport avec des correspondants départementaux constituant autant de personnes ressources au service des personnels et des parents.

Il convient en tout état de cause de prendre l'attache et de questionner les parents de l'élève afin de retracer aussi fidèlement que possible les faits. Cette démarche préalable indispensable permettra d'apporter la meilleure réponse au harcèlement.

Afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative, Monsieur le Ministre de l'Education nationale met en place un concours « stop harcèlement » dont Monsieur LEVEL détaille les modalités. Le retour des productions est attendu pour le 30 janvier 2014 délai de rigueur, afin de permettre la remise du prix national à une date compatible avec la mobilisation de la communauté éducative.

**Monsieur le Proviseur Vie Scolaire** insiste sur la nécessité pour tous les acteurs de s'approprier ce concours et de mobiliser les bonnes volontés. Les membres du CAVL, en leur qualité de représentants des élèves, ont également vocation à sensibiliser leurs camarades, et à porter ce message. Toutefois la mobilisation ne se limite pas au seul concours, qui se veut d'abord un support pour une prise conscience du phénomène. Il ne faut pas déconnecter ce concours de la réalité. Il invite les lycéens à une mobilisation sur le sujet, afin de répandre au sein des établissements, les bonnes pratiques qui modifieront à plus long terme les comportements. Les lycéens ont souhaité être une partie prenante de la démarche et participer au jury.

**Mademoiselle Oriane CARRE** rappelle la participation des élus lycéens lors d'un précédent concours et sollicite une reconduction de l'expérience.

**Madame CLOU-MENESSART** témoigne du sérieux et de l'investissement des élus lycéens à cette occasion.

**Monsieur LEVEL** prend acte de cette demande mais précise que les membres du jury ne pourront déposer de projet.

**Monsieur le Proviseur Vie Scolaire** ajoute que le harcèlement doit être distingué du simple ressenti d'une situation particulière. Le terme est fréquemment utilisé mais tous les ressentis de harcèlement ne constituent pas des harcèlements à proprement parler. Toute la difficulté est de discerner les situations.

**Monsieur LEVEL** insiste à cet égard sur le travail en amont qui doit être mené avec les témoins, les parents de la victime, afin de s'assurer de la réalité des faits.

**Monsieur DI-LENA** revient sur le cyber-harcèlement et précise que selon lui, les espaces numériques de travail que l'on met à disposition sont autant de dangers potentiels.



**Monsieur SUEUR** rappelle qu'en ce qui concerne les espaces dédiés, dont la mise en place est pilotée par le Conseil Régional, un didacticiel est proposé pour se prémunir contre ce genre de pratique. Des équipes de formateurs se déplacent également dans les établissements et offrent une présentation de l'outil et de ses fonctionnalités.

**Monsieur le Proviseur Vie Scolaire** note qu'il n'existe aucune garantie absolue d'anonymat sur les réseaux et que tous les messages peuvent être tracés.

**Mademoiselle BULLIARD** souligne que la période durant laquelle le harcèlement est pratiqué doit être prise en compte. Il est important de faire le distinguo.

**Monsieur LEVEL** reconnaît en effet que la période est importante, notamment s'agissant des nouvelles formes de harcèlement (cyber-harcèlement). Les nouvelles technologies très invasives permettent d'occuper l'espace privé. Dans tous les cas, il est important de mettre un terme à ces pratiques au plus vite, y compris dans les situations qui ne correspondent pas à un cas de harcèlement proprement dit (par exemple la diffamation).

**Madame LEFEBVRE** observe qu'un travail doit être fait à ce niveau sur les élèves.

**Mademoiselle BULLIARD** ajoute que les utilisateurs des réseaux sont très peu au fait des moyens mis à leur disposition pour se protéger. Il existe de nombreux sites ressources permettant à un internaute de prendre des précautions. Elle recommande la lecture des informations des sites localisés à l'aide de la requête suivante : « Internet sans crainte ».

**Madame BERNARDET** confirme que l'utilisation des réseaux sociaux se fait trop souvent sans aucune précaution particulière alors que des moyens simples existent.

**Monsieur le Proviseur Vie Scolaire** sollicite la contribution de Mademoiselle BULLIARD afin qu'un point de situation sur ces moyens soit fait et transmis. Ces informations seront mises à profit.

Les membres du CAVL souhaitent revenir au point suivant évoqué en CNVL : la Charte de la Laïcité.

**Mademoiselle Oriane CARRE** rappelle son installation dans les établissements qu'elle juge rapide et qui ne semble pas susciter beaucoup d'attention. Elle sollicite une présentation de cette Charte à tous les élèves et éventuellement un retour d'information sur l'intérêt qu'elle suscite auprès de ses camarades.

**Madame Nadine LECOCQ, Proviseur,** observe que cette doléance à vocation à s'inscrire dans l'heure de vie de classe prévue dans les programmes.

**Monsieur le Proviseur Vie Scolaire** souligne que la Charte de la laïcité est avant tout un support sur lequel se fondent les débats, les discussions. Il précise que cette charte a été transmise à l'ensemble des établissements scolaires sous format électronique. A charge pour ces derniers de l'éditer sur le support de leur choix pour une plus large diffusion.

**Mademoiselle CARRE** sollicite le concours notamment des professeurs d' ECJS afin que les thèmes de cette Charte soit expliqués aux élèves.

**Madame CLOU-MENESSART** note que ces thèmes figurent d'ores et déjà dans le programme d' ECJS dispensés aux classes de seconde et de première.

**Mademoiselle Oriane CARRE** demande la poursuite des efforts des élus du CAVL et notamment la sensibilisation des élèves de collège aux instances lycéennes.



**Madame FERRERA, Délégué Académique à la Vie Lycéenne** rappelle que la réflexion se poursuit au sujet de la sensibilisation des collégiens aux instances de la vie lycéenne. Des élus lycéens sont allés à la rencontre de collégiens pour les informer :

**Madame MARCHOIS et Mademoiselle Oriane CARRE** font part de leur expérience respective, en allant dans les collèges de rattachement rencontrer les collégiens, ou encore en étant présents sur un stand vie lycéenne dans un forum leur étant destiné.

**Monsieur le Proviseur vie scolaire** note que ces demandes s'inscrivent dans les préoccupations ministérielles. Il se félicite de l'investissement des élus de cette instance. Le souhait d'étendre la représentation aux élus collégiens s'inscrit également dans une préoccupation académique. Monsieur le Recteur, sensibilisé à la question, lui a confié la mission d'élaborer un projet en ce sens.

**Antoine BRULIN** évoque ensuite l'écriture d'un scénario pour la réalisation d'une vidéo, qui s'inscrit également dans la cadre des réflexions menées l'année précédente sur la présentation des instances de la vie lycéenne. Un groupe d'élus se charge d'y travailler.

Le vote électronique est également une autre doléance présentée par les lycéens qui évoquent la mise en place d'un vote dématérialisé comme une alternative au vote papier par correspondance, notamment pour les élèves de LP en période de stage.

**Monsieur le Proviseur vie scolaire** précise que le vote électronique est techniquement envisageable mais ce mode d'élection ne pourra être mis en place sans l'accord préalable et l'appui technique des services du ministère.

**Madame MARCHOIS** évoque les problèmes de continuité dans les projets des CVL et la difficulté de les faire vivre en lycée professionnel, compte tenu des périodes de stages.

**Madame LEFEBVRE** lance un appel à candidature auprès des lycéens du CAVL pour travailler avec les parents d'élèves au « livret des délégués des élèves ».

**Madame FERRERA** sollicite également les lycéens pour participer à la commission académique pour les formations Post-bac présentée le matin même. Les lycéens dont les noms suivent se portent volontaires :

- Monsieur Antoine BRULIN, lycée Jean Racine, MONTDIDIER.
- Monsieur Florian GUYOMAR, LP Paul Langevin, BEAUVAIS.

Cette commission se réunira le mercredi 11 décembre 2013 au rectorat.

**Monsieur Maxime DARBAS** évoque ensuite la configuration du carnet de correspondance, dont la dernière page faisant état d'informations sur les instances de la vie lycéenne, a été élaborée en coopération avec les services du Conseil régional de Picardie. Il propose d'ajouter un marque page.

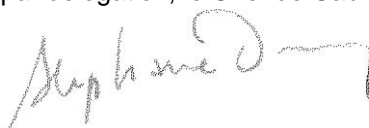
**Monsieur Guillaume TACONNET** propose des onglets pour distinguer les différentes rubriques du carnet en complément du code couleur existant.

**Monsieur SUEUR** en prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 15.

Fait à Amiens, le 2 décembre 2013

Pour Le Recteur  
et par délégation, le Chef de Cabinet



Stéphane DEVIN